

et commerce, comme au contraire la ruyne de leurs estats, c'est l'inimitié, la discorde et la mauvaise intelligence ensemble. Or, m'ayant M. le prince d'Aurenge prié d'accepter autorité et commandement sur son estat et principauté, ainsi que s'il y estoit en personne, désirant en cela m'acquitter de la fiance qu'il démontre envers moy et de la parfaite amitié que je vous porte, tels que si vous étiez mes subjects propres, elle ne pourroit estre plus grande. Je vous ay bien voulu faire la présente, pour vous prier de toute l'affection que je vous ay et néantmoins vous ordonne, que vous ayez à vous contenir les ungs avec les autres en si bonne paix, amitié, union et intelligence avec vos voysins, que rien ne puisse estre achevé au préjudice du repos que jusqu'icy vous avez attendu; observant et faisant garder inviolablement les édicts et ordonnances de M. le prince d'Aurenge, ainsy que tous les ordres de moy depuis le commandement que j'ay sur ledict estat, sans permettre en quelque façon que ce soit qu'il y soit contrevenu, vous retirant à moy où vous cognoistrez avoir besoin de mes moïens, que je disposeray tousjours pour vostre bien et soulagement; mais ce sera d'aussy bon cœur qu'en cest endroit; ne vous faisant ceste à autre effect, je prierai Dieu, Messieurs, vous donner bonne et longue vye.

De Pézenas ce 10^e may 1578.

Vostre plus affectionné à jamais meilleur amy.

Montmorency.

A Messieurs les consuls et communauté de la ville d'Aurenge.

XVIII

Guillaume I de Nassau, Prince d'Orange, aux Consuls d'Orange.

(Archives municipales d'Orange, AA, liasse 13. Sign. autog.)

Messieurs, je suis esbahy, veu ce que j'ay entendu estre advenu en ma ville et principauté d'Orenges, que je n'ay receu aulcun advertissement de vostre part, attendu que ce changement survenu est de conséquence; c'est pourquoy ayant désir d'estre informé particulièrement de tout vostre estat, j'ai despeché exprès

le s^r de Minay présent porteur, auquel j'ay donné charge d'aller vers vous, pour entendre comme toutes choses se sont passées et comme elles demeurent jusques à présent. Pareillement je luy ay donné pouvoir, par vostre advis et bon conseil, de mettre le meilleur ordre à toutes choses qu'il sera possible pour mon service et pour vostre bien et repos, en attendant qu'estant informé plus amplement, je donne l'ordre requis à toutes choses; cependant je vous prie de maintenir les subjects en bonne paix et union sous l'obéyssance que vous me devez et m'estant affectueusement recommandé à vos bonnes grâces, je prierai Dieu Messieurs, vous donner en santé bonne et longue vye.

A Anvers ce X^e juyn 1578.

Vostre bien bon amy,

Guill^e de Nassau.

A nos chers et bien aimés les consuls et gens tenant la loy en ma ville d'Oranges.

XIX

Le maréchal de Montmorency-Damville aux Consuls d'Orange.

(Archives municipales d'Orange, AA, liasse 13. Sign. autog.)

Messieurs, ce que j'ay cogneu que Monsieur le prince d'Aurange a le plus à cœur, ça a esté de voir son estat bien réglé et spécialement une bonne justice, comme la seule chose qui retienne le plus les subjects en une amitié réciproque, crainte du mal faict, soit envers son prochain qu'au général, c'est le seul remède pour vivre en paix. Sur cela cognoissant que ce quy estoit le plus nécessaire à faire convenoit la vuydance du procès intenté contre le s^r président de Colla, aucuns conseillers et assesseurs du parlement; après longues poursuites faictes par devant moy, j'ay faict voir par commissaires depputés par moy et mon conseil sur ledict différend; sur lequel faisant justice aux parties, j'ay donné l'arrest et jugement pour la réintégration en leurs estats et offices, comme avec raison chose qui ne leur peult estre desnyée, et veult croire qu'ils s'acquitteront si fidèlement de leurs charges, que mettant sous pied autres choses passées, ils rendront à ung chacun soyt en général et particulier justice